

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 262

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Nilor, M. Orphelin et Mme Tuffnell

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	-226 400 000	0	-226 400 000	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	0	0	0
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	0	0	0	0
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (<i>ligne nouvelle</i>)	+226 400 000	0	+226 400 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de répondre aux enjeux du Logement d'abord et de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement social abordable, les acteurs de terrain demandent un investissement massif dans le logement très social via le financement de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) alors que l'État s'est fixé un objectif de 40 000 PLAI.

Le logement social est en partie financé par le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) dont les recettes étaient estimées à 485 millions d'euros pour 2020, dont 350 millions d'euros provenant d'Action Logement et 50 millions d'euros des bailleurs sociaux. Afin d'atteindre l'objectif de production de 60 000 PLAI, un retour de l'État dans le financement des aides à la pierre paraît comme urgent et incontournable.

Le montant moyen de subvention par logement a été fixé à 11 320 € pour l'année 2020 par le conseil d'administration du FNAP. Ainsi, les moyens nécessaires pour financer 20 000 PLAI supplémentaires seraient de l'ordre de 226,4 millions d'euros.

Cet amendement minore de 226,4 millions d'euros le programme « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action « Soutenir les entreprises éligibles au fonds de solidarité » et majore de 226,4 millions d'euros le nouveau programme « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.